

La gestion d'espaces protégés, un engagement fort de l'ONCFS



L'équipe des responsables des réserves de l'ONCFS rassemblée au Lac du Der lors des journées des réserves 2006.

L'ONCFS gestionnaire de sites protégés, voilà un fait assez peu connu, tant l'Etablissement a acquis ses lettres de noblesse par ses missions de police et de recherche. Et pourtant c'est pour lui un rôle clé, une vision et une action transversales de la protection des milieux et des espèces d'importance prépondérante.

Christian Ferté¹, Ségolène Travichon²

1 ONCFS, Directeur des actions territoriales – Saint-Benoist, Auffargis.

2 ONCFS, Responsable pôle territoires expérimentaux à la Direction des actions territoriales – Saint-Benoist, Auffargis.

Histoire juridique

Souvent dénommés « réserves de l'ONCFS », ces territoires regroupent en fait une trentaine d'espaces protégés aux statuts juridiques divers :

- réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS)
- réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS)

- réserve naturelle nationale (RNN)
- arrêté de protection de biotope (APB)
- réserve biologique intégrale (RBI)
- et le nouveau statut de réserve de chasse et de faune sauvage de Corse (RCFS de Corse).

La notion de réserve de chasse, au sens de réservoir et de refuge à gibier, a permis la mise en place des premiers territoires protégés. C'est en 1934 que le statut juridique de réserve de chasse a fait son apparition, mais c'est en 1951 que ce statut est réellement conforté par l'arrêté du 2 octobre du Ministère de l'Agriculture qui réglemente la constitution des réserves de chasse approuvées. D'autre part sont apparus les autres statuts de protection cités ci-dessus (pour plus de détails, voir l'analyse juridique au *chapitre VI*).

Une évolution des objectifs

Au départ, la notion de réserve de chasse sous-entendait la notion de réservoir à gibier ; et puis ce sont créées en 1968 les réserves nationales de chasse. Celles-ci avaient un objectif de production de grand gibier à des fins de repeuplement (lire l'*encadré I*).

Aujourd'hui, les objectifs ont évolué puisque le terme « faune sauvage » est apparu dans le libellé du décret de 1991 : on parle donc désormais de la conservation de la faune sauvage dans son ensemble. En ce qui concerne la faune gibier, on s'oriente maintenant vers une maîtrise de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et vers l'obtention d'un réseau minimum d'espaces de non-chasse pour accueillir l'avifaune migratrice.

Tableau I – Liste, statut et surface des espaces protégés gérés ou cogérés par l'ONCFS

32 territoires gérés ou co-gérés par l'ONCFS en 2007 – 60 000 ha			
I arrêté de protection de biotope	114 ha	2 réserves de chasse et de faune sauvage de Corse	4 852 ha
La Peyrouтары	114	Asco	3 005
I réserve biologique intégrale	2 572 ha	Bavella *	1 847
Chizé	2 572	8 réserves nationales de chasse et de faune sauvage	34 102 ha
14 réserves de chasse et de faune sauvage	12 483 ha	Chambord	5 440
Belledonne	2 380	Golfe du Morbihan *	7 358
Beniguet	57	La Petite Pierre	2 728
Chanteloup	38	Le Caroux-Espinouse	1 724
Donzère-Mondragon	1 490	Le Der Outines & Arrigny	5 664
Grand'Mare	145	Les Bauges	5 205
La Pointe d'Arcay	1 015	Madine et Pannes	1 735
Le Hable d'Ault	57	Orlu	4 248
Le Massereau	393	6 réserves naturelles nationales	6 365 ha
Le Migron *	300	Arès	500
Le Rhin	4 019	Jujols	472
Malzoné	77	La Baie de l'Aiguillon, Charente-Maritime	2 600
Nouvelles Possessions *	110	La Baie de l'Aiguillon, Vendée	2 300
Printegarde	710	La Horre	415
Ristolas	1 692	L'Estagnol	78

* sites dont le classement est en cours

Les chiffres

L'ONCFS gère ou cogère 32 territoires (carte 1 et tableau I), sa force étant entre autres ses hommes : en 2006, 30 équivalent temps plein se répartissent la gestion des réserves, soit en moyenne 1 équivalent temps plein par territoire. Les emplois s'y répartissent entre ouvriers, techniciens, ingénieurs et entre agents de la Direction des études et de la recherche (DER), des Délégations régionales (DR) et de la Direction des actions territoriales (DAT) : l'établissement dans son ensemble est impliqué.

Ainsi, le budget des réserves, toutes sources financières confondues, représentait 2 335 290 € en 2005 dont 1 753 500 € de budget de personnel.

Le réseau

En 2006, la DAT, en relation avec les DR, a établi un « plan réserve » afin de répondre aux trois grandes fonctions déterminées par le contrat d'objectifs qui lie l'ONCFS à l'Etat pour la période 2006-2008 :

- fonction écologique (conservation de la faune sauvage et de ses habitats)
- fonction scientifique et technique (études, recherches et expérimentations)

• fonction socio-économique (formation, information, accueil du public, développement local).

Le plan réserve comporte ainsi 12 mesures (encadré 2) et il permet à la DAT de structurer plus efficacement le réseau.

Parmi ces mesures, la plus notable est sans doute la mise en place du contrat de réserve qui doit être actualisé annuellement par les gestionnaires. Ce contrat reprend évidemment les objectifs du plan de gestion quinquennal et permet aujourd'hui un suivi plus rapproché des réserves au sein du réseau et d'insuffler un rythme en quelque sorte.

Pour 2007, des actions prioritaires ont été définies suite au travail effectué lors des journées des réserves (encadré 3) de décembre 2006 et aux différentes réunions impliquant les DR. L'accent a été mis sur la valorisation de nos territoires et en particulier la communication envers le public.

Les objectifs

Notre réseau de réserves permet aujourd'hui la conservation d'espèces emblématiques (chapitre I) comme le mouflon de Corse dans son biotope d'origine ou de constituer des haltes migratoires non chassées indispensables à l'avifaune. Les espaces protégés de l'ONCFS sont des sites privilégiés de gestion des milieux (chapitre II) où l'on peut restaurer des habitats qui permettront d'augmenter ou de stabiliser la capacité d'accueil de certaines espèces.



Carte 1 – Localisation des 32 territoires protégés gérés ou cogérés par l'ONCFS

Encadré 1 – Aperçu historique sur les réserves de faune sauvage



Parmi les missions d'intérêt général consacrées à la connaissance et à la conservation de la faune sauvage conduites par le Conseil Supérieur de la Chasse (CSC) puis par l'Office National de la Chasse (ONC) et désormais par l'Office National de la Chasse et de la faune Sauvage (ONCFS), la constitution d'un réseau de réserves demeure primordiale.

Initialement, c'est-à-dire aux lendemains du deuxième conflit mondial, des réserves de chasse ont été créées pour avoir une fonction de « réservoir » où des captures d'espèces de gibier étaient réalisées pour implanter de nouvelles souches ou repeupler d'autres territoires. Cette contribution à la protection des espèces de gibier temporairement menacées et au développement de ces espèces à des fins de reconstitution de populations a été essentielle pour les réserves de grand gibier, dans les années 1955-1985.

Elle a pratiquement disparu sous l'effet des mesures de gestion conservatoire (plan de chasse essentiellement). Ce fut particulièrement le cas pour les réserves nationales de Chambord (Loir-et-Cher) et de la Petite-Pierre (Bas-Rhin) avec plus de 5 000 cerfs et biches ; de Chizé (Deux-Sèvres) et de Trois-Fontaines (Marne) avec plus de 6 500 chevreuils ; des Bauges (Savoie et Haute-Savoie) avec 650 chamois environ et du Caroux-Espinouse (Hérault) avec 500 moufflons.

Si le rétablissement des effectifs de cervidés et d'ongulés de montagne fut une préoccupation majeure du CSC, la protection de l'avifaune migratrice par la préservation des escales migratoires et des zones d'hivernage est également une grande action à inscrire au bilan de cet organisme. Ainsi, au cours des années 1950 à 1970, le Conseil prit l'initiative de créer les réserves de la Pointe d'Arçay (Vendée) et de la Baie de Somme (2 000 ha de domaine public maritime). Parallèlement, il participa au financement de la réserve naturelle de l'archipel des Sept-Iles (Côtes-d'Armor) dont il est devenu affectataire, à l'exception de l'île aux Moines ; cette très ancienne réserve créée en 1913 sous la dénomination de « réserve Albert Chappellier » étant gérée par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

Il fera l'acquisition de l'île de Béniguet (Finistère), des marais de Chanteloup (Vendée), de la Grand'Mare (Eure) et de l'étang de l'Estagnol (Hérault).

Il est enfin à l'origine de la création des réserves de Donzère-Mondragon (Drôme et Vaucluse), de l'archipel de Chausey (Manche) et du Massereau (Loire-Atlantique).

L'ONC poursuivra dans la même voie en acquérant l'étang de Malzoné (Loir-et-Cher) et en prenant la gestion de la Réserve nationale (RN) du Lac du Der-Chantecop (Marne et Haute-Marne), qui est le plus grand lac artificiel de France. Il contribuera à la protection des oiseaux d'eau du Rhin (essentiellement dans le Bas-Rhin) en poursuivant l'objectif d'instituer une réserve nationale de chasse et de faune sauvage sur tout le cours du fleuve dans sa partie française.

La restauration des espèces menacées ou fragiles de la faune de montagne (ongulés et galliformes) a également été au cœur des préoccupations. Ainsi, les RN des Bauges (Savoie et Haute-Savoie) et du Mercantour (Alpes-Maritimes) pour le massif alpin, la Réserve d'Asco (Haute-Corse) pour la conservation du mouflon de Corse dans son île d'origine, la RN d'Orlu (Ariège) et la Réserve du Moudang (Hautes-Pyrénées) pour le massif pyrénéen, et enfin la RN du Caroux-Espinouse (Hérault) pour l'acclimatation du mouflon ont grandement contribué à cette action.

A partir des années 1975, l'ONC se dota d'un service technique qui s'étoffait au fil des ans pour devenir une direction des études techniques et de la recherche appliquée. Certaines réserves devinrent alors le théâtre d'expérimentations et d'observations privilégiées, tant pour les mammifères que pour les oiseaux d'eau, et sont désormais des territoires de référence permettant d'y conduire des études éco-éthologiques, de dynamique des populations (suivi de la reproduction notamment), et d'y éprouver les techniques de dénombrement, d'aménagement et de restauration des habitats.

Depuis 25 ans, ces espaces protégés ont en outre contribué aux actions d'information et de formation engagées par l'Etablissement, tant en direction de la collectivité cynégétique que du grand public et des scolaires.

Par ailleurs, il convient de rappeler que 4 réserves nationales de chasse ont été déclassées dont 3 pour des impératifs de gestion sylvicole : le Markstein (Haut-Rhin, réserve créée pour l'introduction du chamois dans le massif vosgien), Trois-Fontaines (Marne) et Chizé (Deux-Sèvres et Charente-Maritime) ; ces trois sites ayant atteint leurs objectifs de protection, de production et d'étude. La réserve nationale de chasse du Mercantour (Alpes-Maritimes) est devenu le noyau du Parc national créé en 1979.

En conclusion, il importe de souligner que les réserves de faune sauvage gérées depuis le Conseil Supérieur de la Chasse jusqu'à nos jours ont grandement concouru à la préservation de la diversité biologique et participé au rayonnement de celui-ci et des établissements publics qui lui ont succédé. Elles complètent désormais le réseau français des espaces protégés, même si elles pâtissent toujours d'un manque de reconnaissance.



D. Maillard/ONCFS

Entre 1955 et 1985, les réserves de chasse ont joué un rôle essentiel dans le développement des populations de grand gibier.

Christian Lundi, ONCFS

Longtemps en charge des espaces protégés gérés par l'Etablissement

Encadré 2 – Les 12 mesures du « plan réserve »

- 1) Actualiser les statuts foncier, réglementaire et conventionnel
- 2) Identifier et quantifier le personnel intervenant sur chaque réserve
- 3) Régularité de la présence sur chaque site
- 4) Disposer d'un plan des relations locales
- 5) Constituer et réunir un comité de gestion
- 6) Etablir et appliquer un plan de gestion quinquennal
- 7) Identifier une ou plusieurs espèce(s) emblématique(s), un/ou plusieurs habitat(s) emblématique(s)
- 8) Constituer une base de données informatisée
- 9) Etablir un « contrat de réserve » interne annuel
- 10) Etablir un bilan annuel
- 11) Développer un plan de communication, externe et interne (exemple des fiches de présentation ci-dessus, consultables sur le site Internet de l'ONCFS)
- 12) Mettre en réseau les espaces protégés et valoriser notre contribution à la mise en œuvre des politiques de protection de la nature



Les méthodes de gestion peuvent également être expérimentales (*chapitre III*) et permettre la mise au point de protocoles qui pourront être reproduits dans d'autres espaces. L'ONCFS joue là son rôle d'expert et de référence pour le monde des gestionnaires de milieux. Les agents de la DER utilisent également nos réserves depuis fort longtemps pour le suivi sanitaire de la faune sauvage, qui prend aujourd'hui une dimension particulière en période de « grippe » aviaire et de mortalité anormale du chevreuil.

Tous nos gestionnaires travaillent en partenariat plus ou moins étroit et plus ou moins formalisé ; ceci les inscrit souvent dans d'autres systèmes opérationnels (*chapitre IV*).

Parce que l'ONCFS dispose de bases scientifiques solides, l'information transmise au public est d'une grande qualité (*chapitre V*). Elle peut être à destination du grand public mais aussi des chasseurs, et elle se fait également à l'intérieur du réseau.

Le réseau des espaces protégés de l'ONCFS s'étoffe peu à peu. La DAT met tout en œuvre afin qu'il continue à se renforcer au bénéfice de tous ses acteurs, de la notoriété de l'Etablissement et de la compétence de ses agents, et bien sûr de la Nature.

Pour en savoir plus :

- Le site Internet de l'ONCFS : http://www.oncfs.gouv.fr/contacts/reserves_sommaires.php
- Lang, P. 2004. Les réserves de chasse en France. Rapport au Premier Ministre. *Collection des rapports officiels. La documentation française*. 218 p. ■

Encadré 3 – Les journées des réserves

La DAT a relancé depuis 2006 le principe de journées nationales « réserves », qui rassemblent l'ensemble des gestionnaires du réseau autour d'un thème commun et d'ateliers de travail plus pragmatiques débouchant sur des propositions d'actions. En 2006, elles ont eu lieu sur le site de la RNCFS du Lac du Der et avaient pour thème la valorisation de nos espaces. En 2007, elles ont eu lieu sur le site de la RNCFS d'Orlu et avaient pour thématique l'écotourisme. A chaque fois, des intervenants extérieurs viennent nous faire partager leur expérience et nos partenaires sont également invités à participer aux discussions.

Ces journées permettent des discussions ouvertes sur des sujets variés : comment communiquer, cohérence du Réseau « avifaune migratrice », gestion des données de terrain, gestion financière, etc.



M. Reudel/ONCFS

Sortie de terrain sur la RNCFS d'Orlu lors des journées des réserves 2007.